

statue pour le meilleur ou pour le pire comme le suggère le député de Winnipeg-Nord mais elle peut exercer un certain contrôle sur l'industrie, ce qui est mieux que de n'avoir aucune réglementation. Nous avouons bien franchement que ce bill ne constitue qu'une solution à court terme qui nous permettra de vous présenter plus tard une politique de longue portée.

**M. Orlikow:** Le ministre me permettra-t-il de lui poser une question avant qu'il termine son exposé? Une fois terminées les 50 études dont le ministre a parlé, les déposera-t-on afin d'en donner accès aux députés, ou bien deviendront-elles des documents secrets pour usage interne, comme bien d'autres études entreprises par le gouvernement?

**L'hon. M. Kierans:** Monsieur l'Orateur, j'ai comme ligne de conduite de déposer tous les rapports possibles, comme nous l'avons fait pour celui du service postal. Mon ministère fait de même. Ce sont les auteurs des rapports qui parfois nous demandent de ne pas le faire. Ils agissent ainsi pour éviter des critiques personnelles ou des critiques, disons, à l'égard d'un secteur particulier d'une activité.

Par exemple, la critique pourrait ne pas servir les intérêts de la nation canadienne si elle est de nature à saper le moral du personnel d'un ministère. Mais je dirai, qu'en général, nous avons l'intention de déposer à la Chambre, sinon toutes, du moins le plus grand nombre possible de ces études.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est envoyé au comité permanent des transports et des communications.)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Comme il est cinq heures, il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre des questions à débattre ce soir au moment de l'ajournement. Le député de Vancouver-Est (M. Winch)—L'habitation—La rénovation urbaine à Vancouver; l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis)—La sécurité sociale—Le revenu minimum garanti; le député d'York-Sunbury (M. McRae)—Les anciens combattants—Le transfert d'un hôpital.

La Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions.

[L'hon. M. Kierans.]

## AVIS DE MOTION

### L'IMPÔT SUR LE REVENU

#### L'EXEMPTION DES PENSIONNÉS ÂGÉS

**M. Hubert Badanai (Fort William)** propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement la possibilité de porter de \$1,500 à \$2,500 l'exemption de l'impôt de tous les citoyens à la date où ils ont commencé à toucher leur pension, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1969, vu la montée en spirale que le coût de la vie a connue au cours des dix dernières années, afin que le poids des impôts ne pèse pas trop lourdement sur ceux qui ne peuvent plus gagner leur vie.

—La motion dont nous sommes saisis et que j'ai eu l'honneur de présenter est en réalité un plaidoyer en faveur de tous les citoyens qui touchent la pension de la sécurité de la vieillesse pour que leur exemption d'impôt sur le revenu soit portée de la somme actuelle de \$1,000 à celle de \$2,500, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 1969.

Naturellement je suis heureux que ce projet de résolution figure au numéro 1 des avis de motions émanant des députés dans le *Feuilleton*, et sachant qu'il ne peut guère y avoir d'opposition à la mise en œuvre de cette mesure en cette deuxième session de la vingt-huitième législature, j'espère que le gouvernement la prendra bientôt en considération. Cette motion vise tout d'abord à aider quelque peu tous les pensionnés et les retraités qui ont pour la plupart souffert de la tendance inflationniste des prix à la consommation.

Vendredi dernier le gouvernement a fait connaître son programme de réforme fiscale qui libérera quelque 750,000 Canadiens à revenus modestes. Parmi eux se trouveront bien des gens que cette motion se propose d'aider. Quoi qu'il en soit, l'exemption d'un pensionné célibataire n'atteint pas les \$2,500 que je propose dans ce projet de résolution.

Le ministre des Finances a reconnu dans le Livre blanc la nécessité de hausser l'exemption d'impôt de \$1,000 à \$1,400 pour un célibataire, mais il n'a fait aucune distinction entre une jeune personne dans ses premières années de production et un pensionné, une personne qui est au déclin de la vie et ne peut envisager qu'un morne avenir. Je n'ai que des louanges à l'adresse du ministre pour la révision de la fiscalité qu'il nous propose. Dans l'ensemble, l'effet sera excellent; mais ce serait encore un peu mieux s'il n'avait pas oublié le sort déplorable de ceux dont je me fais le porte-parole.

• (5.00 p.m.)

Le but de la motion, cependant, ce n'est pas de discuter les mérites du Livre blanc sur la